

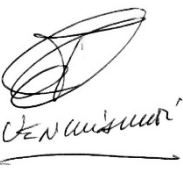

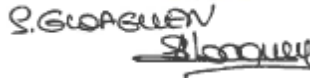
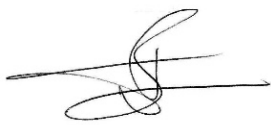


 <p>Centre Hospitalier Régional METZ-THIONVILLE</p>	Procédure	Référence :
	<b>ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP PAR LE CESU 57</b>	Version : 1
		Date de publication :
		Date prochaine révision :

La mise à jour de ce document est garantie sur Intranet – Veillez régulièrement à l'actualisation de vos éditions papier.  
Pour toute information sur ce document, merci de contacter les rédacteurs et/ou le service qualité.

## CYCLE DE VIE

	Rédacteur(s)	Rellecteur(s)	Valideur(s)
Nom	<b>J. AUTORI</b> Cadre de santé CESU 57	<b>C. DIB</b> Responsable Médical du CESU 57  <b>F. VENCHIARUTTI</b> Cadre supérieur de santé du pôle 7  <b>J. POLITO</b> Cadre de santé formateur, Référente AFGSU  <b>S. GLOAGUEN</b> Adjoint au coordonnateur général des écoles en santé	<b>F. BRAUN</b> Médecin Chef du pôle 7 Directeur du CESU 57  <b>M.FIORETTI</b> Directeur des soins Directeur des écoles en santé
Date		17/11/2021	
Signature		   <i>F. Venchiarutti</i>   <b>J. POLITO</b>   <b>S. GLOAGUEN</b>	

## OBJET

Cette procédure décline les modalités d'accueil et d'accompagnement pour tout apprenant en situation de handicap mises en œuvre par le CESU 57

## DOMAINE D'APPLICATION

Tous les apprenants  
Tous les formateurs du CESU 57  
Le référent AFGSU sur la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville

## DEFINITIONS / ABREVIATIONS

**CESU** : Centre d'enseignement des soins d'urgence  
**AFGSU** : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence  
**AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

## DOCUMENTS ASSOCIES

Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap  
Fiche de poste du référent handicap  
DE Flyer ressource handicap formation  
DE Mission/référent handicap en centre de formation  
MO/00879 Précautions d'hygiène relatives à l'entretien du matériel pédagogique au CESU 57

## REFERENCES

Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées  
Liste des personnes ressources AGEFIPH  
Liste des personnes référents handicap sur la coordination des écoles et instituts de formation du CHR Metz-Thionville

## DEVELOPPEMENT

Cette procédure vient objectiver et définir l'engagement du CESU 57 en collaboration avec la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey dans le développement de l'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap.

Pour le CESU 57, il s'agit de répondre aux obligations légales en matière d'accessibilité de l'offre de formation aux personnes en situation de handicap tout en répondant aux exigences de la certification Qualiopi.

Le Cadre de santé responsable du CESU 57 est le référent handicap du centre de formation aux soins d'urgence.

Il intègre de ce fait, l'organisation mise en place par la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey.

Il s'engage à suivre les formations proposées par AGEFIPH Grand Est et intégrer le réseau existant des référents handicap au sein de la coordination des écoles et instituts de formation en santé du CHR Metz Thionville et du CH de Briey.

Chaque apprenant à la possibilité de signifier une situation de handicap au référent handicap CESU. Cette information sera transmise à l'apprenant à partir du livret d'accueil, transmis lors de l'inscription.

Le CESU 57 effectuera lors de la rédaction de son bilan d'activité annuel, un état sur :

- Le nombre de personnes accueilli présentant un handicap
- Le type de handicap rencontrés
- Les actions menées
- Les difficultés dans la mise en œuvre

Cette procédure sera transmise dans sa version actualisée avec le livret d'accueil remis à chaque nouveau formateur.

Concernant les formateurs actuels, cette procédure leur sera transmise par mail afin d'en prendre connaissance.

Liste des mesures spécifiques handicap appliquées au CESU 57

Typologie de HANDICAP	Compensations possibles	Disponibilité dans l'OF	Contact éventuel
VISUEL	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion	Oui	Cadre de santé du CESU 57 AU 03.87.56.23.95 OU SECRETARIA T AU 03.87.55.36.22
	Mettre un écran individuel à disposition	Oui	
	Supports avec police ARIAL et caractères taille > 16	Oui	
	Supprimer le jaune et le vert clair des supports	Possible	
	Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.)	Oui Formation avec séquences vidéo projetées, possibilité de mettre un ordinateur dédié	
AUDITIF	Accès à la lecture labiale (adaptation des exercices de groupe, diction et posture de l'animateur/trice etc.)	Possible avec visière intégrale, tout en respectant les gestes barrières	
	Traducteur/trice ou application LSF (langue des signes française)	Non	
FATIGABILITE TROUBLE DE L'ATTENTION	Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques	Adaptation possible	
	Fauteuil/siège adapté/spécifique	Non	
	Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie	Samu C15	
MOTEUR (physique)	Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR	Non, plusieurs marches pour accéder aux toilettes et aux salles de formation sans ascenseur mais orientation possible des PMR sur l'IFSI de Metz site du Saulcy	
	Lieu accessible par les transports en commun (ou parking réservé)	Oui	

## **1. Orientation des PMR sur IFSI Metz site du Saulcy**

Les locaux du CESU 57 au sein de l'hôpital d'Instruction des Armées Legouest à Metz, ne permettent pas l'accueil d'apprenant en fauteuil roulant du fait que la structure ne possède d'accès par ascenseur.

Cependant, le CESU se doit de réorienter le public en situation de handicap moteur, nécessitant l'usage exclusive d'un fauteuil roulant.

Le référent handicap du CESU 57, se charge de mettre en contact le demandeur de formation avec le référent formation aux soins d'urgence de l'IFSI de Metz site du Saulcy, pour organiser l'accueil et la mise en place de cette formation.

Les démarches administratives (convention, convocation, établissement de la facture...) seront assurées par l'IFSI organisateur de la formation.